

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU DU 12 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le lundi douze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à Salle Polyvalente en séance publique (public limité) en raison de la situation sanitaire, sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

**Etaient présents** : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, Mme ABEGG ; M. WEIBEL, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, M. LELIEVRE, Mme JOUBERT, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, Mme ROQUAIN, M. JOUBERT, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. HALILOU, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etait absent** : M. MEUNIER (pouvoir à M. HALILOU).

**M. DAVID a été élu Secrétaire.**

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 35.

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020 est proposé au vote des Conseillers Municipaux. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance qui est adopté à l'unanimité.

---

## **I - PRESENTATION DES SERVICES ET DES COMPETENCES COMMUNAUTAIRES**

Monsieur PINEAU, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois présente le fonctionnement de la structure, ses compétences, et les relations qui s'imposent entre les communes et leur Communauté de Communes.

L'objectif à court terme est d'arriver à élaborer un projet de territoire, en collaboration entre les Communes et la Communauté de Communes, qui arrivera à fédérer les 8 Communes membres et assurer ainsi la pérennité de ce périmètre.

## **II - FINANCES**

### **A – Demande de subvention au titre du Contrat Territoires-Région 2018-2020 (CTR) pour l'aménagement d'un parc de halte touristique**

Dans le cadre des travaux de rénovation de la couverture d'un gymnase et la mise en place de panneaux photovoltaïques, une participation financière de 100 000 € a été attribuée à la commune d'Ecommoy au titre du Contrat Territoires-Région 2018-2020.

Le montant réel des travaux étant inférieur au montant estimé par le Maître d'œuvre au moment de la demande de subvention, il reste une enveloppe d'environ 46 000 € pour subventionner un projet d'aménagement paysager ou de bâtiment.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention pour l'aménagement d'un parc de halte touristique rue du Chanoine Fouquet.

Le projet est présenté au Conseil Municipal après avoir reçu un avis favorable de la commission Environnement-Espaces verts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Contrat Territoires-Région 2018-2020 (CTR),
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

	<b>MONTANTS</b>
<b>DÉPENSES</b>	
Aménagement d'un parc de halte touristique	
<b>TOTAL H.T</b>	<b>103 248,00 €</b>
TVA à 20 %	20 650 ,00 €
<b>TOTAL T.T.C</b>	<b>123 898,00 €</b>
<b>RECETTES</b>	
Région : Contrat Territoires-Région 2018-2020 (CTR)	46 432,00 €
Financement communal	77 466,00 €
<b>TOTAL T.T.C</b>	<b>123 898,00 €</b>

### **B – Location du matériel pour l'entretien des terrains de football**

Par délibération du 9 novembre 2015, le Conseil Municipal a fixé les conditions de mise à disposition des communes de Saint-Ouen-en-Belin et de Marigné-Laillé de la regarnisseuse et du décompacteur de la commune, pour l'entretien de leurs terrains de football.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir de nouvelles conventions pour la mise à disposition de ce matériel, pour les communes qui en feront la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe les conditions de mise à disposition du matériel aux communes comme suit :
  - Regarnisseuse : 300 € par terrain et par utilisation
  - Décompacteur : 480 € par terrain et par utilisation
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de ce matériel avec les communes qui en feront la demande, jusqu'au 31 décembre 2026, dont un exemplaire est annexé à la délibération.

### **III – PERSONNEL : REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT**

Par courrier du 22 septembre 2020, un agent a demandé à diminuer son temps de travail à compter du 12 octobre 2020 pour raison personnelle.

L'avis préalable du Comité Technique est obligatoire lorsque l'augmentation ou la diminution de la durée hebdomadaire est supérieure à 10% du temps de travail.

Les deux collègues du Comité Technique ont émis un avis favorable en date du 30 septembre 2020.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de diminuer le poste T68 Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe de 19/35<sup>ème</sup> à 12.5/35<sup>ème</sup>.

Le tableau des effectifs ainsi modifié est annexé à la délibération.

### **IV - RAPPORT ANNUEL 2019 RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

Le SIDERM a adressé à la Commune son rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable.

Ledit rapport a été transmis aux Conseillers Municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acte la prise de connaissance de ce rapport.

Les difficultés rencontrées par le Syndicat ont provoqué de nombreuses tensions avec les abonnés, qui se plaignent du service, en particulier de facturation. Les améliorations sont en train de se mettre en place puisque le Syndicat a repris son ancien logiciel. Il faudra voir si cela améliore réellement la situation.

### **V – REDEVANCES ET CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE / PUBLIC DE LA COMMUNE PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, la Société Sartel THD doit procéder à l'installation, à l'exploitation et/ou à la maintenance d'équipements ou de câbles de communications électroniques en fibre optique.

Par délibération du 16 décembre 2019, le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur l'implantation du Nœud de Raccordement Optique (NRO) chemin de l'Abreuvoir.

Des armoires de rues seront également implantées chemin de l'Abreuvoir, rue du Clos Renault, rue de la Charité, lieu-dit les Quatre Vents, route de Mayet et rue Albert Guillier.

A cet effet, la Société Sartel adressera en Mairie, pour chaque implantation :

- Des conventions d'autorisation d'occupation du domaine privé/public de la commune, jusqu'au 9 janvier 2049, moyennant le versement par l'occupant à la commune d'une redevance d'un montant global annuel non actualisable et non révisable de 20 €.
- Des permissions de voirie pour l'implantation des armoires de rues moyennant une redevance pour occupation du domaine privé/public de la commune, déterminée par application des montants plafonds fixés par décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005.  
Ce montant sera revalorisé au 1er janvier chaque année, en appliquant « la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index relatif aux travaux publics (TP 01) » fixé, selon les modalités du décret du 27.12.2005 et prévues à l'article R.20-53 du Code des postes et communications électroniques.

En application de l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant total des redevances dû par l'opérateur est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,5 étant comptée pour 1.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'appliquer les redevances d'occupation du domaine privé/public de la commune par les infrastructures et réseaux de communications électroniques telles que définies ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

## **VI – AFFAIRES COMMUNAUTAIRES**

### **A – Adhésion au groupement de commandes pour le balayage de la voirie**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer, pour une durée de deux ans, du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022, au groupement de commandes créé pour le balayage de la voirie.

Le coordonnateur de ce groupement de commandes sera la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois.

L'adhésion à ce groupement est la première étape de la démarche qui permettra ensuite d'établir le cahier des charges vis-à-vis des entreprises. C'est à ce moment-là que les périmètres et les modalités d'intervention devront être définis. La base actuelle du service sera reprise, en associant les nouvelles voies créées dans les lotissements, ainsi que les remarques (quand cela est possible) des habitants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise l'adhésion de la commune d'Ecommoy au groupement de commandes pour le balayage de la voirie ;
- approuve les termes de la convention de groupement de commandes pour le balayage de la voirie, annexée à la délibération ;
- désigne M. Patrick PINCHAULT comme représentant de la commission de travail du groupement ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

### **B – Adhésion au groupement de commandes pour le débroussaillage et le curage des fossés**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer, pour une durée de deux ans, du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022, au groupement de commandes créé pour le débroussaillage et le curage des fossés.

Le coordonnateur de ce groupement de commandes sera la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise l'adhésion de la commune d'Ecommoy au groupement de commandes pour le débroussaillage et le curage des fossés ;
- approuve les termes de la convention de groupement de commandes pour le débroussaillage et le curage des fossés, annexée à la délibération ;
- désigne M. Patrick PINCHAULT comme représentant de la commission de travail du groupement ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

## VII – MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DES SAGES

Compte tenu de la candidature de Monsieur Raymond LIORZOU et de la démission de Messieurs Willy WEIBEL et Bernard MAILLET, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la mise à jour de la composition du Conseil des Sages comme suit :

Madame Nicole LEROUX	Le Génétay	72220 ECOMMOY
Monsieur Jean-Max VAUPRE	22 rue Ronsard	72220 ECOMMOY
Monsieur Claude LE GALLIC	36 rue Henri Boullard	72220 ECOMMOY
Monsieur Régis LANDAIS	27 rue du Général Leclerc	72220 ECOMMOY
Monsieur Didier BELDENT	39 rue du Général Leclerc	72220 ECOMMOY
Monsieur Jean-Luc DRONNE	19 rue du Manège	72220 ECOMMOY
Monsieur Henri BERRET	3 rue des Sablons	72220 ECOMMOY
Monsieur Pierre VILTROUVE	9 rue du Docteur Rondeau	72220 ECOMMOY
Madame Danièle DAVID	La Prasle	72220 ECOMMOY
Monsieur Jacky ROUZIERE	25 route de Mayet	72220 ECOMMOY
Madame Sylvette LECOT	6 rue du Débarcadère	72220 ECOMMOY
Madame Monique FOUQUERAY	11 rue du Manège	72220 ECOMMOY
Monsieur Patrick GRAVET	Bouillère	72220 ECOMMOY
Monsieur Raymond LIORZOU	7 rue du Joubardier	72220 ECOMMOY

## VIII – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée délibérante des décisions prises en application de sa délégation en matière de passation de marchés publics et d'urbanisme :

### ➤ **Marchés publics :**

#### ▪ **Travaux d'aménagement route du Mans et route de Saint-Biez**

Lot n° 2 – Réseaux eaux pluviales – eaux usées : signature d'un avenant au marché COLAS pour un montant de – 3 920 € HT.

#### ▪ **Signature de deux contrats de prêt, d'une durée de 20 ans, au taux fixe de 0,88 %, auprès de la Banque Postale**

✓ D'un montant de 205 000 € pour financer les travaux de rénovation de la couverture d'un gymnase (salle Patrice Lecroq),

✓ D'un montant de 26 000 € pour financer les travaux de pose de panneaux photovoltaïques sur la couverture d'un gymnase (salle Patrice Lecroq).

### ➤ **Urbanisme :**

M. le Maire n'a pas utilisé le droit de préemption sur les biens suivants :

DATE DE RECEPTION DES DIA	REFERENCES CADASTRALES	ADRESSES
24/08/2020	AB 277	3 rue Delorme
25/08/2020	AB 348	4 Impasse de la Chapelle
09/09/2020	AN 47	22 route de Tours
10/09/2020	AP 16	26 route de Mayet
14/09/2020	AD 599 AD 600	Rue Albert Guillier Rue Jean-Jacques Drouard
14/09/2020	AB 362	La Croix Hérault
17/09/2020	AC 119	Rue du Docteur Estrabaud
21/09/2020	AK 57	7 rue des Acacias
30/09/2020	AK 61 AK 70 AK 71 AK 75	10 rue Jean Rameau 1 route de Tours Rue du Joubardier 12 rue Jean Rameau
30/09/2020	ZN 188	72 route de Tours
02/10/2020	AR 70	15 chemin de la Pinelle

#### INFORMATIONS DIVERSES

- Modification à venir du PLUi : un Conseil Communautaire est prévu le mardi 13 Octobre. Un point est prévu à l'ordre du jour sur les demandes de modifications du PLUi qui doivent être prises en compte pour une prochaine modification.  
En effet, malgré la validation du PLUi en début d'année 2020, il est déjà nécessaire de prendre en compte un certain nombre d'évolutions :
  - ✓ affiner les périmètres des monuments historiques,
  - ✓ ajuster les contraintes liées aux zones humides en partie urbaine afin de favoriser les constructions en centre bourg plutôt qu'en périphérie,
  - ✓ ajuster les ratios de logements sociaux sur certains secteurs, des précisions sur certaines définitions de constructions (différence entre construction de piscine et construction de piscine couverte...).
- Le groupe LIDL travaille sur la modernisation de son magasin, avec un réaménagement possible des abords. Pour cela, le groupe s'est porté acquéreur du restaurant « Les Fleurs de Thym » dont la signature devrait être imminente. La commune étant propriétaire du parking de ce restaurant, la question va se poser très rapidement sur le devenir de ce parking. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'une commission Voirie/Finances.
- Au niveau communautaire, deux parcelles sont vendues sur la zone du Cruchet, l'une pour accueillir un service de lavage automobile, l'autre pour un charpentier. Une crèche privée est aussi en projet.

**L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h31.**